

L'Office européen des brevets ouvre une enquête sur des membres du syndicat

Syndicat Il y a un complot contre notre président, déclare l'Office des brevets. Non, ils veulent nous réduire au silence, répond le syndicat.

Eppo König

18 novembre 2015

[photo]

L'Office européen des brevets fait construire à Rijswijk un complexe de bureaux en verre de plus de 200 millions d'euros.

Le conflit qui s'éternise entre la direction de l'Office européen des brevets et le syndicat SUEPO débouche sur une dure confrontation. L'Office a ouvert des enquêtes sur plusieurs employés qui sont à la fois des membres actifs du syndicat et membres du comité d'entreprise – qui pourraient aboutir à leur licenciement. Le syndicat a rompu le « dialogue social » avec la direction de l'Office en signe de protestation.

L'Office européen des brevets, qui regroupe 38 États membres et emploie 7 000 personnes, est la deuxième organisation intergouvernementale d'Europe, après la Commission européenne. L'Office examine les demandes nationales de brevets et octroie des brevets européens. Outre son siège situé à Munich, l'Office dispose d'autres bureaux, notamment un à Rijswijk.

Cependant, il fait surtout la une de l'actualité en raison du conflit qui l'oppose au syndicat non reconnu SUEPO. Selon SUEPO lui-même, le syndicat compte 3 000 membres, dont près de la moitié travaillent à Rijswijk. L'Office ne relève pas de la législation néerlandaise, raison pour laquelle il ne se sentait jusqu'ici pas obligé de reconnaître un syndicat pour des consultations formelles sur les conditions de travail.

Il a été annoncé en interne cette semaine qu'Els Hardon, la présidente néerlandaise du syndicat du département de Munich, est visée par une « procédure disciplinaire » qui pourrait aboutir à son licenciement. Selon l'Office, elle a conspiré contre le président Benoît Battistelli et le vice-président avec un « juge des brevets » haut placé, lequel a été suspendu par l'Office au début de l'année. Mme Hardon aurait également intimidé des membres non-SUEPO du comité d'entreprise.

Accusé de terreur

Selon Liesbeth Zegveld, l'avocate d'Els Hardon, des procédures sont également en cours à l'encontre de six autres membres du comité d'entreprise et du syndicat. Zegveld parle d'« intimidation » et affirme que les procédures d'enquête de l'Office « sont indignes du 21^e siècle et n'ont aucune chance devant un tribunal ». Hardon aurait bénéficié d'une heure et demie pour se préparer pour un interrogatoire officiel, sans pouvoir consulter son avocate. « L'Office des brevets est en train de réduire le syndicat au silence. Dans trois mois, il ne restera rien du SUEPO, et c'est précisément ce qu'ils veulent. »

Le syndicat accuse déjà depuis un certain temps Battistelli d'exercer un régime de terreur. Les exigences élevées en termes de performances auraient contribué au suicide de cinq employés en l'espace de trois ans, de l'avis du SUEPO. Battistelli parle quant à lui de campagne de diffamation de la part du syndicat cherchant à entraver les réformes pour un mode de travail efficace. Les forces opposées souhaiteraient en outre bloquer l'introduction du brevet unitaire européen, un brevet protégé en une fois dans pratiquement toute l'Union européenne. À l'heure actuelle, les brevets doivent encore être déposés pour chaque État membre, et cela rapporte de l'argent. Dans un entretien accordé à ce journal, Battistelli a décrit le syndicat SUEPO comme « un mélange de syndicats français et de l'efficacité allemande : un cocktail dangereux. »

« La Cour a jugé que l'Office des brevets doit accepter le syndicat »

La Cour de justice de La Haye a jugé au début de l'année que l'Office des brevets doit accepter le syndicat. L'Office devait admettre le syndicat aux consultations sur les conditions de travail et ne pouvait plus se mêler des votes sur les grèves. Battistelli a ignoré cet arrêt au motif que l'Office des brevets ne relève pas de la législation néerlandaise. L'Office ira début 2016 en cassation avec l'État des Pays-Bas. Les Pays-Bas se veulent être un bon hôte pour les organisations internationales et trouve que celles-ci doivent pouvoir y travailler « de façon indépendante, sûre et sans entrave ».

Le jugement du Conseil supérieur peut avoir des conséquences sur le statut juridique des quelque 35 organisations internationales présentes aux Pays-Bas, comme la Cour internationale de justice et la Cour pénale internationale. « La question qui se pose est de savoir jusqu'où s'étend l'immunité de l'Office des brevets », opine Me Zegveld. « L'immunité est-elle plus importante que des droits fondamentaux tels que la liberté d'association, le droit de négociation collective et le droit de grève ? » L'Office des brevets veut poursuivre le dialogue social afin de reconnaître le SUEPO sous ses propres conditions. Si le SUEPO refuse de reprendre le dialogue, l'Office peut également reconnaître uniquement le syndicat plus petit FFPE-OEB.